

sur les bancs du collège. Ils complètent leur instruction scientifique; plusieurs même acquièrent des diplômes officiels. Leur compétence est incontestée et elle est d'ailleurs, très réelle. Aussi grâce au clergé, ajoute encore Max Turmann, assistons-nous à une magnifique efflorescence d'institutions d'intérêt agricole. Les évêques belges ont publiquement encouragé leurs prêtres à se dévouer aux œuvres rurales. Ils ont fait plus que d'approuver et de conseiller. Plusieurs ont dressé des ecclésiastiques pour leur confier l'officielle mission de promouvoir et d'inspecter les associations et institutions rurales.

En France, en 1895, l'on a créé à l'Université un doctorat ès sciences politiques et économiques avec option, comme matière à étudier, entre l'économie rurale, l'économie industrielle ou l'économie coloniale. Aujourd'hui, neuf universités françaises donnent l'enseignement de l'économie rurale.

On va plus loin, maintenant, et l'on demande que cette étude soit rendue obligatoire dans la faculté de droit, avec examen aussi obligatoire. L'université de Rennes vient de créer une chaire botanique appliquée à l'agriculture.

Aux Etats-Unis, l'on a compris que, si l'on veut que les nombreux collèges d'agriculture qui existent là reçoivent un bon contingent d'élèves, il faut préparer ces derniers dans des écoles secondaires, afin que, avec une telle préparation, l'on puisse donner un enseignement agricole réellement supérieur dans les collèges. On trouve de ces cours préparatoires dans le Minnesota, le Nébraska, le Wisconsin, l'Alabama, la Californie, la Virginie et dans nombre d'autres Etats.

Il importe donc que, si nous ne voulons pas rester en arrière, notre province prenne les mesures nécessaires pour que nos fils de cultivateurs ne puissent plus dire qu'ils quittent la ferme parce qu'ils ne veulent pas se condamner à un travail d'ignorant pour toute leur vie. En